

Etablissement Public Autonome Communal

« La Castellane »

Place Jean Jaurès

66660 PORT-VENDRES

Tél : 04-68-98-49-49 / Fax : 04-68-98-49-01

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT DE 2 AIDES-SOIGNANTS DE CLASSE NORMALE Le 16 janvier 2007

Un concours sur titres est ouvert à l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » de Port-Vendres (Pyrénées-Orientales), en application de l'article 5 du Décret n° 89-241 du 18 avril 1989 modifié portant statuts particuliers des aides-soignants de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

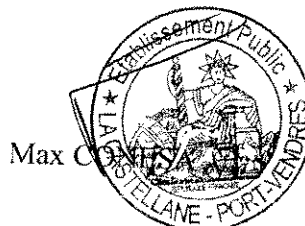
- 2 postes d'aides-soignants de classe normale vacants dans cet Etablissement.

Peuvent être admis à concourir :

- les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide-soignant.
- les candidats titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant.
- les candidats titulaires du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture.
- les candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'Aide Médico-Psychologique.

Les candidatures doivent être adressées au Directeur de l'Etablissement Public Autonome Communal « La Castellane » place Jean Jaurès – 66660 Port-Vendres, dans un délai de 2 mois à compter de la parution du présent avis au recueil des actes administratifs.

Le Directeur,



0375



ENFANCE
I. D. E. A.
CONSEIL GENERAL DES
PYRENEES ORIENTALES
INSTITUT DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

3/93/06

**ARRETE PORTANT
OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
POUR LE RECRUTEMENT
DE TROIS OUVRIERS PROFESSIONNELS SPECIALISES (spécialité cuisine)
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
(IDEA)**

Le Président du Conseil Général, Président de la commission de surveillance de l'IDEA de Perpignan,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 modifié, portant statuts particuliers des personnels ouvriers, des conducteurs d'automobile, des conducteurs ambulanciers et des personnels d'entretien et de salubrité de la fonction publique hospitalière ;
- Vu l'arrêté ministériel du 30 septembre 1991 fixant le liste des titres admis comme équivalents à ceux exigés pour le recrutement par voie de concours des maîtres ouvriers et des ouvriers professionnels spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
- Vu la situation cadre/effectifs de l'IDEA, présentant actuellement 3 postes vacants d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité cuisine) dont 2 sur le site du moulin à vent et 1 sur le site du vernet ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Un concours sur titres est ouvert en vue de pourvoir 3 postes vacants d'ouvrier professionnel spécialisé (spécialité cuisine) deux sur le site du moulin à vent, un sur le site du vernet, sites relevant de l'IDEA de Perpignan.

ARTICLE 2 : Les candidats devront répondre aux exigences suivantes :

- Remplir les conditions d'accès aux emplois de la fonction publique hospitalière ;
- Etre titulaires d'un CAP de la spécialité ou d'un diplôme admis réglementairement en équivalence.

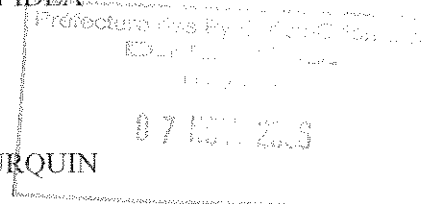
ARTICLE 3 : Les candidatures devront parvenir au directeur de l'IDEA dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent concours au recueil des actes de la préfecture des Pyrénées Orientales.

Visa du Directeur de l'IDEA
Et par délégation de la directrice adjointe

PASCALE LABBE

Perpignan, le **03 NOV. 2006**
Le président du Conseil Général,
Président de la Commission de
Surveillance de l'IDEA

CHRISTIAN BOURQUIN





INSTITUT DEPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

**AVIS DE RECRUTEMENT
PAR LISTE D'APTITUDE DE POSTES
D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES
A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE
(IDEA)**

Une liste d'aptitude est ouverte pour le recrutement d'agents des services hospitaliers qualifiés sur l'ensemble des services de l'I.D.E.A (spécificité veilleurs de nuit).

Peuvent faire acte de candidature toutes les personnes, sans condition de titres ou de diplômes,

Les candidatures composées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, doivent être adressées par écrit, dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la poste faisant foi) à La Directrice adjointe de l'IDEA 10 rue Paul Roca 66027 Perpignan cedex.

Date d'envoi à la publication : le 22 janvier 2007